

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 43 (2006)  
**Heft:** 1703

**Artikel:** Asile et étrangers : l'abus à deux vitesses  
**Autor:** Danesi, Marco  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1009145>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'abus à deux vitesses

**A**défaut de projet politique, on fait la police. Les requérants d'asile se distingueraient désormais entre vrais et faux persécutés. La loi, durcie à volonté (cf. éditto ci-contre), poursuivrait les demandeurs qui détourneraient l'hospitalité suisse à leur avantage sans y avoir droit. L'abus désigne ainsi la tromperie aux dépens de la générosité; le voyou profitant du naïf.

Or, l'abus, c'est là son intérêt politique, accuse de tous les maux un ennemi extérieur, sinon étranger. Une fois neutralisé, le monde se redresse, il retrouve paix et justice. Fatalement, la trahison et le mensonge foisonnent, ils monopolisent le débat politique et les cafés de commerce - il y a toujours une tromperie à raconter, un souvenir d'escroc à chuchoter. A l'image d'un virus, l'abus infecterait le tissu social. Ça proliférerait et rien y échapperait. Au point que la société pourrait en tomber malade, violée. L'assistance sociale en souffrirait, sus-

citant la réaction de Pierre Mirabeau, président des banquiers privé, qui condamne les parasites qui entraveraient le bon fonctionnement du système. L'assurance invalidité en dénicherait également chaque jour. On réviserait alors règles et principes pour les mettre au ban.

Imperceptiblement, le combat dégénère en croisade, entre opportunisme électoral et craintes sincères, au nom de la justice et de la morale. Christoph Blocher jouerait l'homme providentiel contre le petit monde bernois dégénéré, impuissant face aux délinquants et aux complots qui menaceraient le pays. L'encerclement, fantasmé ou réel, peu importe, justifierait la traque. Quand la politique abdique, reste la répression.

Curieusement, l'abus perd sa virulence à l'égard des patrons, des nantis, des conseils d'administration, enfin du pouvoir. Invoqué à loisir dans le cas des laissés pour compte, des offices du chômage, du peuple d'en bas, il s'efface avec un sursaut «classiste» dans les environs des beaux quartiers. Par miracle, il change de sens. L'abus deviendrait acceptable pour le bien de la nation et de la productivité. Le fisc va et vient de la fraude à l'évasion, friand des fortunes enterrées en Suisse à l'abri des tribunaux européens. Le secret bancaire comble la raison d'Etat. Les employeurs embauchent des travailleurs au noir, coincés par une main-d'œuvre indigène trop rare, indifférents aux scandales médiatiques, malgré les timides réformes envisagées par le gouvernement et le parlement sensibles aux arguments d'*economiesuisse*. Tandis que le clandestin débusequé risque, lui, l'expulsion.

Bref, d'un côté, l'abus mérite la sanction, de l'autre, il déclenche l'indulgence complice. Pire, il culpabilise l'humanité dans le besoin, alors qu'il consacre l'impunité des plus forts. *md*

Edito

## Fors l'honneur

**L**orsque le référendum fut lancé contre les lois sur l'asile et les étrangers, le risque avait été évalué et, en toute connaissance de cause, couru. D'abord celui d'un échec quasi certain. Car si antérieurement les initiatives populaires sur ce thème, lancées par l'UDC, furent proches du succès majoritaire, il était facile de prévoir que les mêmes thèmes, parés du sceau officiel, celui du Conseil fédéral et du parlement, trouveraient dans le peuple une large approbation. Plus précisément encore, le référendum avait ce désavantage d'offrir à Christoph Blocher une naturalisation facilitée dans son rôle de conseiller fédéral. Non seulement il avait l'occasion de parler au nom du collège, mais il pouvait se targuer, au vu du résultat, de la légitimité plébiscitaire de son action et de sa vision.

Les risques évalués, la décision de lancer le référendum fut pourtant légitime. A l'opportunité, politique, qui aurait conseillé la prudence s'opposait une exigence morale. Ce fut, chose rare, un référendum pour l'honneur.

La résistance fut conforme à ce qu'on pouvait espérer. S'engagèrent des personnalités détentrices d'une autorité reconnue, morale, politique, intellectuelle, culturelle. Ce ne fut pas, comme souvent, la liste assez banale de personnalités qui, à la veille d'une votation, vous recommandent le bon choix. Ce fut authentiquement une résistance, un refus profond: «Non possumus».

Faut-il au vu du résultat constater, amers, comme l'ont fait quelques commentateurs, que ces autorités morales ne pèsent pas lourd face aux autorités politiques ou aux relais moins visibles qui font l'opinion? Non, car elles ne répondent pas de la logique majoritaire. Or le problème est, sera, permanent. Les cantons auront à appliquer les nouvelles dispositions. Dans quel esprit le feront-ils?

Et les parlementaires et le Conseil fédéral lui-même qui ont accepté par suivisme un durcissement de la loi en cours de discussion seront rendus attentifs à ces résistances. La résistance exemplaire laissera sa marque, l'honneur en plus. *ag*

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
**Jacques Guyaz (jg)**

Rédaction:  
**Marco Danesi (md)**

Ont collaboré aussi à ce numéro:  
**Alex Dépraz (ad)**  
**Gérard Escher (ge)**  
**André Gavillet (ag)**  
**Daniel Marco (dm)**  
**Charlotte Robert (cr)**

Responsable administrative:  
**Anne Caldelari**

Impression:  
**Imprimerie du Journal de Sainte-Croix**

Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1, cp 5863,  
1002 Lausanne  
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:  
redaction@domainepublic.ch  
administration@domainepublic.ch

[www.domainepublic.ch](http://www.domainepublic.ch)